

Commune de 6960 MANHAY

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir (1) :

- qu'il est saisi
- ~~-que le Fonctionnaire délégué est saisi~~
- ~~-que le Gouvernement est saisi~~
- d'une demande de (1) :
- ~~-permis d'urbanisation~~
- ~~-modification de permis d'urbanisation~~
- permis d'urbanisme
- ~~-permis d'urbanisme de constructions groupées~~
- ~~-certificat d'urbanisme n° 2~~

Les demandeurs sont Monsieur Jean-Claude FLOTTE
demeurant à / dont les bureaux se trouvent à (1) : 6960 MANHAY, rue Chêne-Al'Pierre n° 1

Le terrain concerné est situé à MANHAY-DOCHAMPS, Chemin de Bétaumont, Lamorménil et cadastré Section A n° 923 C – lot n° 1

Le projet consiste en la construction d'une maison unifamiliale (14,10 M / 10,80 M)

et présente les caractéristiques suivantes (2) : avec demande d'écarts aux prescriptions du permis d'urbanisation « LEGRAND » autorisé en date du 04 juillet 1996 :

- Article 3.1.7 : Moins de 2/3 de la façade à rue du volume principal sont inscrits sur le front de bâtisse obligatoire ;
- Article 5.3 : Volume secondaire à toiture plate avec revêtement en derbigum ;
- Article 7.1 : Présence de baies horizontales.

Le dossier peut être consulté tous les jours ouvrables de 09.00 heures à 12.00 heures (3) à l'adresse suivante : Administration Communale, Voie de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame B. LAMY – Téléphone : 086 / 45 03 18 – Mail : blamy@manhay.org dont le bureau se trouve à l'Administration Communale, Service Urbanisme - Voie de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 13 mai 2019 au 27 mai 2019 au Collège communal : -par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration Communale, Voie de la Libération n° 4 - 6960 MANHAY.

-(5) par courrier électronique, à l'adresse suivante : blamy@manhay.org.

A Manhay, le 08 mai 2019.

La Directrice générale,


S. MOHY



Le Bourgmestre,


M. GENERET

(1) Biffer la ou les mention(s) inutile(s).

(2) Décrire les caractéristiques essentielles du projet et préciser s'il s'écarte ou déroge à un plan, schéma ou guide ou à une carte d'affectation des sols.

(3) Heures d'ouverture des bureaux.

(4) Indiquer la personne désignée pour donner des explications.

(5) Non obligatoire